



Avis global du CSEC sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi à France Télévisions en 2022

Sur le calendrier de la consultation :

La consultation du CSE Central s'est étalée de juin 2023 à janvier 2024.

Compte tenu de la complexité et des sujets abordés tels que prévus aux articles L.2312-26 et suivants du code du travail, le calendrier échelonné aura permis de réduire l'engorgement. **Toutefois, les élus souhaitent que les délais d'information consultation de 2 mois préfix au moins, sur chaque thème, soient respectés pour permettre un travail en commission et en CSE central, et sous réserve de la qualité de l'information fournie et figurant dans la BDESE.**

Il reste un point noir en matière de respect des délais : le volet prévention des risques professionnels - PAPRI Pact et rapport SSCT - est mené dans des conditions de délai restreint. Cela nuit à la bonne information des CSE/CE/CCEOS, de la CSSCT-C et du CSE Central, alors même que ce sujet est affiché par la direction comme important. **Les élus demandent qu'un travail de fond d'amélioration de la politique de prévention des risques professionnels soit lancé en concertation avec les représentants du personnel, qu'il porte sur les indicateurs de suivi de la santé au travail et sur les processus de prévention et d'anticipation des risques par des solutions de prévention primaire et secondaire. Ils demandent également qu'une réflexion s'ouvre sur l'articulation du calendrier d'information-consultation sur la politique sociale de l'entreprise.**

Sur la qualité de l'information fournie pour la consultation :

Les thèmes soumis à consultation font l'objet de documents de qualité inégale. Le problème n'est pas tant le volume d'information que leur qualité. De ce point de vue, les élus demandent aux directions à l'origine des documents de fournir un niveau de qualité proche de ce qui est fourni dans le cadre de la consultation sur la formation et le plan de développement des compétences, à savoir :

- Des éléments d'analyse mis en perspective du contexte
- Un document de détails en annexe

Encore trop souvent, **les documents soumis à consultation en matière d'égalité professionnelle, d'emploi, de formation ou de santé, la masse de données, font l'impasse sur l'analyse et les actions menées par la direction pour en évaluer l'efficacité.**

Ces lacunes empêchent les élus de disposer du temps suffisant pour fournir un avis éclairé sur les sujets soumis à consultation.



Il apparaît que l'information est disponible, mais une certaine opacité reste encore prégnante. **La direction est-elle prête à faire confiance aux représentants des salariés pour partager les constats et répondre aux propositions d'amélioration de l'information fournie et des solutions partagées ?**

Sur l'approche intégrée de la politique sociale :

Des avis thématiques du CSE Central ont été remis sur les thèmes de la formation et de l'alternance, du handicap, de la politique logement, du bilan social, de la politique d'égalité de genre et la prévention des risques professionnels.

L'ensemble des avis convergent pour définir des axes d'amélioration de la politique sociale à FTV :

- Penser la politique sociale au service de l'amélioration des possibilités de parcours professionnels, du maintien et de l'adaptation dans l'emploi. En effet, la politique formation, la gestion du handicap et l'identification de parcours métiers internes dans le cadre de la GPEPP doivent favoriser les évolutions internes après la mise en œuvre d'un plan de départ volontaire qui aura concerné plus de 1.000 personnes, entraînant une baisse continue des effectifs ;
- Inverser la tendance à la précarisation de l'emploi, présentée comme un effet indirect et temporaire de la mise en œuvre de l'accord de rupture conventionnelle collective et de la situation sanitaire exceptionnelle entre 2020 et 2022 ;
- Favoriser les publics prioritaires en matière d'emploi et de formation : emploi des seniors, stabilisation voire rajeunissement de la pyramide des âges, féminisation (masculinisation) des métiers genrés pour poursuivre la réduction des inégalités, effort en faveur des salariés en situation de handicap, en particulier pour la recherche de solutions plus volontaristes en matière d'évolution de carrière, d'adaptation et d'inaptitude ;
- Orienter résolument la prévention des risques professionnels vers les causes profondes, en particulier organisationnelles, collectives et transformationnelles de l'entreprise. Les élus appellent la direction à un changement de posture radical sur la question de la santé au travail :
 - o En considérant les représentants des salariés comme des alliés dans la détection en amont des situations à risques
 - o En partageant les informations disponibles et des indicateurs d'alerte à élaborer et améliorer dans le cadre d'ateliers paritaires
 - o En professionnalisant et formant les acteurs de la prévention des risques et de la santé au travail, en premier lieu les élus, les APS et le management opérationnel
 - o En endossant et en garantissant la mise en œuvre, au plus haut niveau de l'entreprise, des établissements et des directions, des plans d'action d'amélioration des conditions de travail
 - o En prenant en compte la situation personnelle et familiale (aidants et parents de jeunes enfants) pour une meilleure articulation vie personnelle/vie professionnelle

Retour aux axes d'amélioration :



- Compte tenu des évolutions d'effectif, en fournissant aux élus des outils d'évaluation de la charge de travail à l'échelle d'unités de travail cohérentes.
- Accentuer les efforts de « visibilité » et de traitement des enjeux spécifiques de l'Outre-mer.

Après des années de transformations technologiques, de réorganisations d'ampleur et encore en cours, et à la veille de la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens et d'un nouveau projet stratégique, ces axes d'amélioration constituent des enjeux majeurs en matière de politique sociale à France Télévisions auxquels les élus du CSE Central seront très attentifs pour évaluer les progrès de l'entreprise en la matière.

Vote : Pour unanimité par 24 voix sur 24

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 31 janvier 2024